

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Sté LEHOX CREATION - Marque LEHOX Paris
ci après désigné par "Le vendeur"

ARTICLE 1 – CONDITIONS

Les prises de commandes étant subordonnées à l'acceptation sans réserve par l'acheteur des conditions ci dessous énoncées, toutes les clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes de l'acheteur ou de son représentant seront réputées nulles et non avenues.

ARTICLE 2 - PRISE DE COMMANDES

1. **Les prix** indiqués sont en euros et s'entendent hors frais de transport.
2. **Disponibilité** : Les offres de produits du vendeur sont fabriquées sur commande, aussi elles sont valables sous réserve de disponibilité du vendeur.
3. **Les devis et estimations** sont donnés sur salon à titre indicatif. Ils devront faire l'objet d'une confirmation écrite du vendeur et ne prendront cours qu'après l'encaissement de l'acompte de l'acheteur. Ils ne pourront donner en aucun lieu à des dommages et intérêts ou annulation de la commande de l'acheteur.
4. **Les délais** de livraisons prévus par l'acheteur sont donnés à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.
5. **Toute annulation** de commande par l'acheteur non imputable au vendeur aura pour conséquence la non restitution de l'acompte.
6. **Les commandes unitaires et les commandes spéciales**, (commandes sur mesure, commandes nécessitant un emploi spécial de matériau, d'une main d'œuvre ou d'un processus de fabrication exceptionnels, etc.) font l'objet d'un accord particulier entre l'acheteur et le vendeur en ce qui concerne les prix et règlements.
Les éventuelles prestations de pose sont programmées en accord avec le client conformément à une proposition de dates produites par le vendeur. Les délais de pose peuvent être réactualisés à l'occasion des opérations de réception. Le vendeur décline toute responsabilité et ne pourra être reconnu responsable des dégradations possibles sur le lieu de pose que ce soit sur les planchers, planchers chauffants, carrelages, plâtres, murs et plafonds. Les notes de calcul, justifiées par un bureau d'études, sont non comprise. A la demande du client celle-ci peuvent faire l'objet d'un devis complémentaire. Nota, la réalisation d'une note de calcul peut entraîner des incidences techniques, esthétiques et tarifaires sur le projet.
7. **Client professionnel** : Un RIB, Kbis et/ou Registre de commerce professionnel sera demandé à tout nouveau client professionnel. Un numéro d'identification TVA intracommunautaire sera requis pour tout client Européen.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE

La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays où ils sont livrés. Il appartient à l'acheteur de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des produits qu'il envisage de commander. Les photographies et les textes reproduits et illustrant les produits présentés ne sont pas contractuels et n'engagent donc pas la responsabilité du vendeur en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes. De même, le vendeur ne pourra être tenu responsable de l'usage des produits commandés et livrés, l'acheteur étant seul responsable de leur utilisation par lui même ou par un tiers.

ARTICLE 4 – EXPEDITIONS

Les produits du vendeur sont vendus EXW, Ex-Works au départ de ses ateliers. Qu'ils soient acheminés par son transporteur ou enlevés par le transporteur de l'acheteur, la totalité des frais de transport sont à la charge de l'acheteur. Que ce soit en port avancé sur facture ou en port dû. Les marchandises voyagent au risque et périls de l'acheteur, quelque soit le type d'expédition, franco et contre remboursement y compris. Les produits sont livrés à l'adresse de livraison que l'acheteur indique sur sa commande.

ARTICLE 5 : RECLAMATIONS

Même si le ou les colis sont en bon état extérieur, l'acheteur doit avant de signer le bon de livraison ou le bon d'enlèvement, vérifier la conformité de la marchandise au moment de la livraison ou de l'enlèvement. Aucune contestation n'est recevable si l'acheteur n'a pas fait de réserves sur le bordereau de livraison, confirmé par écrit, accompagnées si possible de photos, en précisant clairement les motifs de la réclamation. Cette contestation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, à la fois auprès du siège social du vendeur et au siège social du transporteur en cas de livraison par transporteur et au plus tard 3 jours ouvrés qui suivent la livraison. Si la réclamation constatée s'avère justifiée et n'est pas due au transport, le vendeur après étude et acceptation de la réclamation de l'acheteur s'engage à réaliser l'échange du retour ou, en cas d'impossibilité, la facturation d'un avoir. Toute réclamation formulée hors

délai ne peut être acceptée. Tout retour physique de produits, à fin d'examen ou autre, n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de retour écrite de la part du vendeur, sera refusé par celui ci. Les finitions de l'Acier (Acier brut ou Acier brossé et vernis ou Acier thermo laqué ou acier poly zingué ou acier peint) ne sont pas garanties contre la rouille et corrosion.

Les marchandises livrées par le vendeur sont fabriquées à partir de matériaux bruts tels que le bois massif, l'acier, le verre. Ces matériaux peuvent comporter des irrégularités naturelles : veinages, nœuds, courbes, noirceur, etc. Elles ne peuvent pas être considérées comme des défauts.

Certains procédés de fabrication du vendeur, dont les finitions, sont manuels (brossage des métaux, peintures...). Elles peuvent présenter des effets et des irrégularités de rendu, qui sont la qualité du travail manuel. Ils ne peuvent pas être considérés comme des défauts.

Les marques de soudures visibles sur les métaux, notamment dans le cas de finitions naturelles ou brossées vernis, ne peuvent pas être considérées comme des défauts.

Les différences de teintes des matériaux sont naturelles et imputable au caractère du matériau. Il ne pourra être imputé au vendeur une différence de teintes entre les matériaux livrés.

Les finitions ne sont pas garanties pour leur tenue en milieu agressif (frottements, rayures, choc, lavage agressif, javel, acide, etc.).

ARTICLE 6 : REGLEMENTS

Le règlement total est demandé à la commande. Tout frais bancaire est à charge de l'acheteur. Toute facture impayée à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard de 5% par mois de retard.

ARTICLE 7 : FACTURATION

Toutes les factures sont datées du jour de la mise des marchandises à la disposition des clients et portent valeur du jour de leur émission.

ARTICLE 8 : MODIFICATION

Soucieux de l'amélioration de la qualité de ses produits, le vendeur se réserve la faculté de modifier les caractéristiques de ses produits s'il estime ces modifications nécessaires. Les articles figurant sur les catalogues ou sur salon peuvent être retirés de la vente sans préavis.

ARTICLE 9 : MARCHES ET COMMANDES

Marchés et commandes sont réputés faits et payables à Paris. Les conditions générales de ventes sont soumises au droit français. En cas de contestation, le tribunal de commerce de Créteil sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, à moins que le vendeur ne décide de porter le litige devant la juridiction du domicile de l'acheteur. Dans le cas où une clause analogue aux présentes existerait chez nos cocontractants, elle serait réputée non écrite et seules les présentes clauses produiront leurs effets. En cas de recouvrement par l'huissier du vendeur, les frais de procédure sont à la charge de l'acheteur.

ARTICLE 10 : RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de la propriété de la marchandise n'intervient, nonobstant la livraison, qu'au paiement complet de la facturation. En conséquence, en cas de non paiement des sommes dues, le vendeur pourra se prévaloir du droit de revendication de la marchandise. Malgré l'application du présent article, l'acheteur supportera la charge des risques au cours du transport et après livraison des marchandises dans ses locaux.

ARTICLE 11 : CONTREFAÇON ET GRIFFE

Conformément aux lois en vigueur, il est interdit à l'acheteur, sous peine de poursuites, de reproduire en totalité ou en partie les modèles qu'il aura achetés ou qu'il aura vus. Il lui est également interdit de transmettre à des tiers des informations permettant la reproduction totale ou partielle de ces modèles, auquel cas, il se rendrait coupable de complicité du délit de contrefaçon.

Les marchandises étant livrées griffées par le vendeur, l'acheteur ne pourra, sauf convention contraire, ôter ou modifier ces griffes de quelque manière que ce soit.

Les droits d'auteur, la propriété intellectuelle et les droits d'image sur les créations et les marchandises restent la propriété de "Experience d'Art", avant et après la livraison de la commande, pour les commandes sur catalogue et également pour les commandes spéciales ou sur mesure.